

Sujet : [INTERNET] Dominique Delorme Enquête Publique Méthabaz
De : "> dominiquedelorme (par Internet)" <dominiquedelorme@netcourrier.com>
Date : 16/07/2018 10:53
Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Destinataire : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Objet : Dominique Delorme Enquête Publique Méthabaz

Fresne les Reims le 16 07 2018.

Dominique Delorme
Monsieur le commissaire-enquêteur,
6 rue du Village
51 110 Fresne les Reims
Tel : 03 26 61 93 27
ou : 06 61 44 93 75
mail : dominiquedelorme@netcourrier.com

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Concernant l'avis d'Enquête Publique relative à la demande d'autorisation environnementale de créer une unité de Méthanisation sur la commune de Fresne les Reims, je tenais à vous faire part de mes remarques et à vous exposer mon point de vue.

Entendons nous bien, ce n'est pas au projet lui-même que je m'oppose, mais bien à son implantation sur la commune de Fresne les Reims au lieu dit « Le Cri ».

Ce site est bien trop proche des habitations, à 550 mètres, de ce fait les nuisances engendrées par ce projet seraient extrêmement dommageables pour les habitants de la commune.

Parmi ces nuisances je peux citer de manière non exhaustive:

. Les rejets de gazeux, la chaudière de l'installation brûlant du biogaz riche en sulfures d'hydrogène d'où une production d'oxydes de soufre provoquant nausées, maux de têtes, vomissements et pluies acides, particulièrement nocifs pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. Par la même le problème de santé publique engendré par ce projet. D'autant plus que la société METHABAZ semble, à ma connaissance, peu disposée à faire beaucoup d'efforts afin de moins polluer, notamment en préférant brûler le biogaz non épuré et non le biométhane dans la chaufferie, ce qui conduit à brûler les impuretés et à produire des oxydes de soufre, ceci pour des raisons probablement financières que je comprends bien.

. La dégradation dramatique du cadre de vie des habitants :

Par la pollution olfactive provoquée par les stockages ainsi que par la combustion des gaz cités ci dessus, dont le sulfure d'Hydrogène bien connu pour son odeur caractéristique d'œuf pourri, qui représente une véritable pollution olfactive et qui risque de nuire gravement au bien être des habitants de la commune, en dégradant de manière considérable, permanente et définitive leur cadre de vie.

Sachant que l'on note la présence de fumiers de bovins et surtout de volaille dans les intrants, la présence de digestats liquides et que les digestats seraient stockés pendant 6 mois minimum dans des silos d'une capacité de 12 600 tonnes on ne peut pas s'attendre raisonnablement à ce que ces odeurs soient supportables à une telle distance des habitations. C'est juste une question de bon sens.

Le compartiment à fumier n'étant pas fermé de manière étanche (1150 tonnes par an), on peut également s'attendre outre les odeurs putrides à la prolifération d'insectes et autres mouches impactant ainsi la qualité de vie des habitants.

On peut noter aussi les Pollutions sonores et visuelles engendrées par un tel site.

Autre point important et pas des moindres, les problèmes engendrés par le trafic des camions généré par cette activité. La **pollution** de l'atmosphère et les problèmes de **santé** qu'elle engendre.

Quand à Paris on fait la chasse aux Diesels, les habitants devraient supporter à la fois les pollutions émises par le site et celles des camions, est ce cohérent ?

Les nuisances sonores importantes jour et nuit tout au long de l'année alors que la commune est déjà très impactée par le trafic engendré par les campagnes de Luzerne et de Betterave.

L'augmentation importante du **risque d'accident** provoquée par un trafic routier si important dans un si petit village aux infrastructures routières inadaptées à cet usage.

Je peux aussi citer des préoccupations qui pourront peut être vous paraître dérisoires et égoïstes quand à la dévalorisation dramatique de l'immobilier à proximité du lieu d'implantation choisi.

Si les instigateurs de ce projets sont probablement motivés par leur désir, légitime, de gagner de l'argent, les habitants quand à eux ne voient pas pourquoi ils devraient voir leur capital immobilier perdre de sa valeur.

Si on dit que l'argent n'a pas d'odeur, cette installation, elle, risque bien d'en avoir une.

D'autre part, la présence de telles quantités de Biogaz si près des habitations dans une installation conduite par un personnel « autoformé », ne permet pas d'écartier un risque réel d'incendie, d'explosion et de dispersion d'un nuage toxique composé de biogaz non épuré et ses conséquences sur la population.

A savoir également que le projet présenté n'étant qu'un début, le site étant promis à un agrandissement certain, les nuisances énoncées ci-dessus seraient également sujettes à augmenter au fil de l'évolution du site à l'avenir. Les nuisances et pollutions augmenteront mais pas la distance entre le site et les habitations.

Enfin, la pollution générée par le site comme le rapport d'impacts de Méthabaz le dit textuellement, mais dilués sur des centaines de pages : **ce projet va générer des pollutions et des odeurs qui ne permettront plus de développer une zone d'activité, agricole ou résidentielle, à plusieurs centaines de mètres de ces sites.** Compromettant gravement le développement futur de la commune de Fresne les Reims, voir la condamnant à un déclin certain.

Pour conclure :

Je dirai que l'implantation de l'unité de Méthanisation sur la commune de Fresne les Reims au lieu dit « Le Cri » m'apparaît comme aberrante, totalement inadéquate, étant située bien trop proche des habitations.

A vous, Mesdames, Messieurs, qui allez sceller l'issue du projet d'implantation de l'unité de méthanisation de la société Methabaz sur la commune de Bourgogne-Fresne, je vous demande de bien vouloir accorder la plus grande importance à la préservation de la santé et du bien être des personnes qui pourraient être affectées par ces nuisances. Des actifs, des personnes âgées, des enfants, à qui on voudrait faire subir une dégradation de leur qualité de vie. Mais également à l'impact sur le futur développement de la commune.

Enfin, c'est une chose de signifier sa désapprobation, son opposition mais il pourrait être aussi intéressant de proposer, très humblement, des pistes de réflexion afin de trouver une solution à ce problème, que chacun y trouve son compte et que nous puissions vivre ensemble en bonne intelligence.

A bien y regarder, les intérêts des uns et des autres ne divergent peut être pas autant que cela :

Ce n'est pas le projet qui pose problème mais bien son implantation au lieu dit « Le Cri », jugé trop proche des habitations.

Je comprends bien également que ce projet ne comporterait pas que des inconvénients qu'il pourrait probablement être bénéfique au développement de la région et à l'emploi, mais il ne doit pas se faire au détriment de la population.

Quand à la société METHABAZ, suite aux découvertes archéologiques, aux couts financiers des fouilles à assumer par les propriétaires de ces terrains mais aussi et surtout par le retard important engendré par des fouilles archéologiques. Et compte tenu du très probable surcout engendré par la modification des installations afin de réduire les pollutions gazeuses et olfactives émises par des installations situées aussi proches des habitations, compte tenu également du contentieux qui risque de l'opposer à une partie de la population, contentieux permanent et qui au final ne profitera à personne, n'aurait elle pas tout intérêt à trouver un autre lieu d'implantation, la canalisation ou le gaz produit doit être rejeté s'étendant sur des kilomètres cela ne devrait pas être insurmontable de trouver un lieu d'implantation à une distance raisonnable de plusieurs Kilomètres des habitations, évitant ainsi les problèmes énoncés ci-dessus, mais aussi, à l'heure ou l'image donnée par une société représente une véritable valeur, de nuire gravement à l'image qu'elle donne d'elle-même et à celle des ses sociétés actionnaires. Ce qui lui permettrait de mener à bien son projet dans le respect de chacun.

Cette démarche ayant probablement été faite il y a plusieurs années serait peut être à renouveler au vu des éléments évoqués ci-dessus, entre le moment ou cette démarche a été faite et aujourd'hui le temps a passé, la situation a évolué, peut être que certains vendeurs potentiels n'ont pas acceptés de céder leur terrains à l'époque, mais à présent, dans la mesure ou une implantation à plusieurs kilomètres du village permettrait de préserver le cadre de vie des habitants, peut être pourraient ils percevoir la situation sous un autre angle et s'ouvrir aux négociations.

Ce qui, j'en suis certain, serait profitable à tous et mettrait définitivement tout le monde d'accord.

Sincèrement,

Dominique Delorme

Fresne les Reims le 16 07 2018.

